



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service eau, agriculture,
forêt, espaces naturels**

Nice, le **18 AVR. 2023**

Le préfet des Alpes-Maritimes

à

Établissement Public d'Aménagement NICE ÉCOVALLÉE
à l'attention de Mme Sarah BELLIER
Immeuble Nice Plaza – 455 Promenade des Anglais – BP 33257
06205 NICE Cedex 3

Objet : Avis de la CDPENAF – Étude Préalable Agricole de la ZAC du Hameau de la Baronne à La Gaude

Le dossier cité en objet a été examiné lors de la séance de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers) du 12 avril 2023.

Au titre de l'article D. 112-1-21 du code rural et de la pêche maritime, la commission a émis un **avis favorable** avec retour du porteur de projet dans les 6 mois pour des précisions sur les mesures de compensation collective et dans les 18 mois pour la réalité de la mise en place de ces mesures.

Conformément à l'article L. 112-1-1 alinéa 10 du code rural et de la pêche maritime, **cet avis doit être joint au dossier d'enquête publique.**

Pour le préfet et par délégation,

le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires et de la Mer

Johan PORCHER